

LE POLYGRAPHE

LE JOURNAL DES RESSOURCES

ÉDITORIAL

Par Denis Girard

Avril 2010

Volume 9
Numéro 3

Bonjour à toutes et à tous.

Je suis heureux d'être de retour au travail et en forme pour encore plusieurs années à mon poste que j'apprécie énormément.

Le 15 février dernier, la Commission des relations du travail nous informait (Le Centre de réadaptation La Myriade) de la décision prise concernant la représentation de certaines ressources d'hébergement par l'association le RESSAQ-CSD. Voici le contenu de cette décision :

- 1- Le 16 juillet 2003, le requérant (RESSAQ-CSD) dépose une requête en accréditation visant à représenter les ressources de type familial et certaines ressources intermédiaires destinées aux adultes liées à l'établissement public le Centre de réadaptation La Myriade;
- 2- Le 12 juin 2009, la Loi sur la représentation des ressources de type familial et de certaines ressources intermédiaires et sur le régime de négociation d'une entente collective les concernant et modifiant diverses dispositions législatives (L.Q. 2009, c.24) entre en vigueur;
- 3- L'examen du dossier indique que les conditions prévues à la Loi sur la représentation des ressources de type familial et de certaines ressources intermédiaires et sur le régime de négociation d'une entente collective les concernant et modifiant diverses dispositions législatives (L.Q. 2009, c.24) sont satisfaites et que le requérant jouit du caractère représentatif requis par cette loi.

En conséquence, la Commission des relations du travail reconnaît le RESSAQ-CSD pour représenter les ressources liées à l'établissement public le Centre de réadaptation la Myriade et qui font partie du groupe suivant : « **Toutes les résidences d'accueil et les ressources intermédiaires destinées aux adultes** ».

Suite à la page 3

ÉVÈNEMENTS À VENIR

Avril mois de l'autisme

Vous voulez connaître les activités prévues pour le mois de l'autisme voici les coordonnées :

SOCIÉTÉ DE L'AUTISME RÉGION LANAUDIÈRE

200, De Salaberry Joliette (Québec) J6E 4G1

450 759-9788 ou sans frais 1 866 759-9788

autisme.lanaudiere@cepap.ca www.autisme-lanaudiere.org





CHRONIQUE NUTRITION

Alimentation et hygiène dentaire

La carie dentaire est une maladie encore très répandue dans le monde entier. Elle est pourtant facile à prévenir. Trois facteurs sont responsables de l'apparition de la carie : la présence de plaque dentaire chargée de microbes, la prédisposition à la carie et les habitudes alimentaires. Ces trois facteurs doivent être présents en même temps pour détériorer l'émail.

Certains conseils d'ordre alimentaire peuvent vous aider à fuir la carie. Diminuez la quantité et la fréquence de sucre que vous mangez. Il est préférable de prendre des aliments sucrés au moment des repas plutôt qu'en collation. Réduisez également leur consommation à une seule fois par jour au lieu de tous les repas. Évitez les aliments collants tels que les caramels, les fruits séchés ainsi que les sucres qui demeurent longtemps en bouche comme les bonbons durs et les gommes. La carie se développe par contact entre les dents et les aliments sucrés. Optez pour le fromage qui a un effet nettoyant sur les dents. En collation, choisissez des légumes, des noix, des fruits frais accompagnés de morceaux de fromage.

Toutefois, ces quelques conseils ne remplacent aucunement la brosse à dents qui devrait être utilisée après chaque repas et collation ainsi qu'avant d'aller au lit. La soie dentaire doit aussi faire partie de votre hygiène dentaire. Enfin, une visite tous les six mois chez votre dentiste vous permettra de garder vos dents en santé.

Bonne semaine! Sophie Venne, nutritionniste, membre du Groupe Harmonie Santé



ARTICLE DU MOIS



Départ de M. Normand Lauzon Arrivée de Mme Line Besner

Nous vous annonçons le départ M. Normand Lauzon, directeur des services à la clientèle, qui poursuivra sa carrière à titre de directeur général du CRDI Gabrielle-Major de Montréal.

De ce fait, nous vous annonçons l'arrivée prochaine de sa remplaçante, Mme Line Besner, actuellement chef des services gériatriques au CSSS du Nord de Lanaudière. Elle possède une expérience diversifiée de 25 ans à titre de gestionnaire dans le réseau de la santé et des services sociaux.

Bonne chance à M. Normand Lauzon!

Bienvenue à Mme Line Besner





CHRONIQUE DE LA PHARMACIE

Remerciements

Nous tenons à remercier M. Richard Munger de la société Familiprix qui au cours des derniers mois nous a donné de précieux conseils pour améliorer ou maintenir la santé de nos clients, et la vôtre, par le fait même. Nous vous rappelons également de ne jamais hésiter à vous référer à votre pharmacien pour toute question concernant l'administration de médicaments aux personnes que vous hébergez (oubli, effet secondaire, etc.).

Denis Girard



Richard Munger

Complexe professionnel « La Cité »

175, Visitation app. 100

St-Charles-Borromée (Québec) J6E 4N4

450 759-6674

CHRONIQUE PARTENAIRES

Rappel... Rappel... Rappel...

Nous vous rappelons à tous (établissements utilisateurs, représentants de l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière, représentants d'associations d'usagers, responsables de ressources d'hébergement) que vous pouvez utiliser cette chronique pour connaître une opinion, un questionnement ou transmettre une information d'intérêt général.

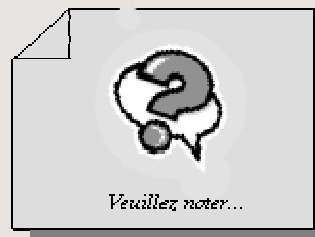
Si tel est le cas, votre article doit nous parvenir le 15 du mois courant pour une parution le mois suivant.

Adresser votre article par la poste à l'attention de :

M. Denis Girard
CR La Myriade
1180, boul. Manseau
Joliette (Québec) J6E 3G8

Ou par courriel :

denis.girard@ssss.gouv.qc.ca



- **Mme Raymonde Savignac**

450 886-3468

Elle est puéricultrice de formation et a travaillé 23 ans comme préposée aux bénéficiaires.

Clientèles : personnes en perte d'autonomie liée au vieillissement (personnes âgées) principalement et des personnes présentant une déficience intellectuelle sans trouble de comportement.

Disponibilités : semaine et fin de semaine (jour/soir/nuit) sauf le samedi dans la journée.

Sur le territoire de la MRC Matawinie et dans la Ville de Joliette.

- **Projet Amy** pour tout le territoire de Lanaudière qui sera opérationnel en mai 2010

Organisme à but lucratif qui offrira un service de gardiennage et d'accompagnement en loisir pour les personnes de tous âges présentant une déficience intellectuelle ou un trouble envahissant du développement incluant les personnes en perte d'autonomie liée au vieillissement (personnes âgées).

Le personnel sera recruté dans les collèges pour les étudiants en éducation spécialisée et en assistance sociale. Ceux-ci ne seront pas habilités à travailler avec des personnes présentant un trouble de comportement grave. Par contre, ils seront disponibles à collaborer avec l'intervenant au suivi de la clientèle pour bien comprendre les plans d'intervention.

Visitez leur site : projetamy.com

Ces annonces sont offertes à titre gracieux et n'engagent en rien la responsabilité du CR La Myriade.

CHRONIQUES DIVERSES

Message du Curateur public du Québec

Pour toutes les ressources de type familial et intermédiaires hébergeant des personnes représentées par le Curateur public :

Soyez avisés qu'en 2010 des modifications seront apportées au processus de confirmation du solde de la caisse (compte de banque) des bénéficiaires détenue pour les personnes que le Curateur public représente et qui sert à la production de nos états financiers.

Voici les principaux changements pour l'exercice financier se terminant le **31 décembre 2010 et les suivants** :

Nous procéderons par échantillonnage statistique pour obtenir le solde au 1^{er} juillet de chaque année de quelques ressources pour la totalité ou une partie des personnes qu'elles hébergent.

Pour la période qui s'est terminée le **31 décembre 2009 seulement** (période transitoire) :

Nous procéderons par échantillonnage statistique pour obtenir le solde au 31 décembre 2009 de quelques ressources d'hébergement pour la totalité ou pour une partie des personnes qu'elles hébergent.

Suite à la page 3

Page 6



... Éditorial

Compte tenu de cette décision de la Commission des relations de travail, le RESSAQ-CSD, demande au ministre de la Santé et des Services sociaux, le Dr Yves Bolduc, de s'assurer du prélèvement d'une cotisation mensuelle dont le montant est fixé à 28 \$ et à être payée par chaque ressource qui touche une rétribution au cours du mois cotisé.

Ce montant doit être prélevé pour la période débutant le 1^{er} février 2010 et remis au RESSAQ-CSD chaque mois suivant le mois cotisé. Vous comprendrez que le paiement de la cotisation sera rétroactif au 1^{er} février 2010 et que votre premier prélèvement sera supérieur à 28 \$. Le Centre de réadaptation la Myriade n'a d'autre choix que de se conformer à ces exigences légales.

Pour toute information concernant cette loi et ses implications, je vous invite à communiquer avec vos représentants locaux ou votre président provincial M. Alcide Genesse dont le siège social se trouve au :

985, 152^e Rue
St-Georges de Beauce (Québec) G5Y 6L8
Tél. : 418 228-0587

Pour le moment, les familles d'accueil et les RI enfants ainsi que les RI de groupe qui ne répondent pas au caractère de « lieu principal d'habitation du responsable de la ressource » ne sont pas touchées par cette décision.

Denis Girard, chef du Service d'hébergement non institutionnel

... Message du Curateur public du Québec

Nous profitons également de l'occasion pour rappeler aux responsables des ressources d'hébergement de nous transmettre tout excédent de 500 \$ de la caisse (compte de banque) des bénéficiaires qu'elles détiennent ainsi que tout solde d'une personne décédée qui était représentée par le Curateur public du Québec.

Les chèques doivent être libellés ainsi : « Le Curateur public ès qualités à (inscrire ici le nom du bénéficiaire décédé) et notre numéro de dossier et le transmettre à l'adresse suivante :

Curateur public du Québec
600, boul. René-Lévesque Ouest
10^e étage
Montréal (Québec)
H3B 4W9

Appel au cadre en disponibilité

Le cadre en disponibilité *ne* doit être contacté *que pour des situations urgentes* qui se produisent en dehors des heures régulières de services (soir, nuit et fin de semaine) et en lien avec l'hébergement RTF et RI.

Voici des exemples de situations urgentes les plus fréquentes :

<i>Situations</i>	<i>À faire <u>avant</u> de contacter le cadre en disponibilité</i>	<i>Intervention du cadre en disponibilité</i>
- Rappporter une fugue d'un client	- Faire une recherche - Contacter la police - Informer la famille	- Juge la gravité de la situation et décide des actions à entreprendre
- Déclarer un décès d'un client	- Contacter le 911 - Demander une ambulance	- Juge des suites à donner
- La santé du client se détériore rapidement et nécessite une intervention rapide	- Contacter Info-Santé - Contacter le 911, si nécessaire - Assurer le transport à l'hôpital (ambulance ou autrement) - Accompagner le client	- Juge des suites à donner
- Vous avez besoin de soutien parce que le comportement ou l'état du client le nécessitent	- Vérifier dans votre entourage si du soutien est disponible	- Juge des suites à donner
- Vous demandez un transfert immédiat du client	- Vérifier dans votre entourage si du soutien est disponible	- Juge des suites à donner

Note importante

Si vous vous apercevez que l'état de santé du client se détériore peu à peu ou que son comportement laisse présager des difficultés, nous vous invitons à contacter sans tarder et de *façon préventive* l'intervenant au suivi du client afin que celui-ci mette en place d'avance le soutien nécessaire.

Le numéro du cadre en disponibilité est le suivant : **450 753-1936**.